

ARRETE MUNICIPAL n°2024.20

Objet:

Autorisation d'occupation du domaine public Esplanade de l'espérance

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ.

- ♦ Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.111-1, L.131-1, L.211-1, L.211-2, L.511-1,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2213.2,
- ♦ Vu la demande présentée par M, HAUW Clément pour le tournage d'un clip de l'artiste 99ROCKY
- ♦ Considérant la nécessité de réserver l'espace public, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens et le déroulement de l'évènement dans les meilleures conditions.

ARRÊTE

Article 1:

M. HAUW Clément, de l'école de cinéma « CinéCréatisLyon » a autorisation d'occuper, en partie, l'esplanade de l'espérance de SAINT-JORIOZ et notamment l'embarcadère, le dimanche 25 fevrier 2024 de 11h00 à 15h00.

Article 2:

Ce tournage sera sous l'entière responsabilité des organisateurs. A l'issue, le site sera remis et rendu dans l'état.

Mentionnons que ce site restera accessible au public, dans sa partie non réservée pour l'évènement.

Les organisateurs s'engagent à régler les sommes dues pour l'occupation temporaire du domaine public à savoir : **10 euros par installation** (délibération n°2023.137 du 18/12/2023)

Article 3:

Le présent arrêté sera :

- ♦ TRANSMIS A:
 - ✓ Monsieur l'Adjudant-chef, Commandant la gendarmerie de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le chef de service de la police municipale de Saint-Jorioz,
 - ✓ Madame la Directrice Générale des Services de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le Directeur des services techniques de Saint-Jorioz,
 - ✓ Madame la responsable du pôle finances de Saint-Jorioz
 - ✓ Le demandeur : <u>clement.hauw@outlook.fr</u>

Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.

Diffusé sur le site internet de la mairie

A SAINT-JORIOZ Le 06.02.2024

